

Destinataires :

- liste des participants à la consultation 2014
- membres du comité et de la Commission AQ
- toutes les communes
- autres milieux intéressés

## **Communication de l'Association FPS ap**

Berne, le 5 novembre 2015

---

### **Feu vert pour l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique»**

**Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement d'examen élaboré par l'Association FPS ap, concernant l'examen professionnel de Spécialiste en administration publique. L'entrée en vigueur du règlement d'examen et des directives correspondantes permet de lancer la procédure d'accréditation pour les prestataires de module en janvier 2016.**

Le 22 octobre dernier, après des mois de travail intense, la procédure d'autorisation officielle entamée auprès de la Fédération a pu être clôturée avec succès. Le service compétent, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a approuvé le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de Spécialiste en administration publique dans les langues officielles allemand, français et italien. Le SEFRI mettra en ligne le règlement d'examen et les indications sur l'organe responsable dans la liste des professions sur [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch). Le règlement d'examen approuvé et les directives seront également disponibles à partir du mardi 10 novembre 2015 sur [www.fpsap.ch](http://www.fpsap.ch).

La Suisse dispose avec la formation professionnelle supérieure d'un outil unique pour la formation continue professionnelle. L'implication directe des associations sectorielles et professionnelles comme organes responsables de la formation professionnelle fédérale garantit leur lien étroit avec le marché du travail. L'introduction d'un nouveau règlement d'examen comble une lacune existante dans le domaine de la formation professionnelle supérieure et permet aux collaborateurs de tous les niveaux de l'administration publique d'accéder à une formation continue de niveau tertiaire, axée sur la pratique et adaptée à leurs besoins.

L'examen professionnel fédéral s'adresse à des employés administratifs ambitieux qui, pour leur carrière professionnelle dans l'administration publique ou dans une entreprise proche de l'administration, souhaitent acquérir un large savoir-faire et des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle exigeante dans le milieu de l'administration publique. Le spécialiste en administration publique exerce différentes fonctions au sein de l'administration communale, cantonale et fédérale. Parmi ses compétences principales figurent les travaux de conseil, de soutien et d'exécution pour l'exécutif ainsi que les travaux de secrétariat pour le législatif. Le spécialiste en administration publique se tient à la disposition des autorités ainsi que de la population en tant qu'interlocuteur pour répondre à leurs questions, résoudre leurs problèmes ou les transmettre aux services compétents.

#### **Ouverture de la procédure d'accréditation des prestataires de module pour 2016**

Les cours modulaires de préparation à l'examen professionnel fédéral peuvent être suivis auprès de différentes institutions de formation privées et publiques (désignées ci-après par «prestataires de module»). Pour cela, les prestataires de module doivent toutefois être accrédités par l'Association FPS ap. Dans le cadre de la procédure d'accréditation développée par la commission chargée de l'assurance qualité, les prestataires de module doivent prouver que leurs modules de cours / leurs cours préparatoires sont conçus de manière professionnelle et qu'ils répondent aux prescriptions du règlement d'examen et des directives relatives au règlement d'examen de Spécialiste en administration publique. Le 22 janvier 2016 aura lieu à l'hôtel Arte Kongresszentrum à Olten une séance d'information destinée aux prestataires de module potentiels. L'invitation avec le programme et des informations supplémentaires suivront à la mi-décembre 2015.

#### **Renseignements :**

Erich Hirt, président, tél. 079 218 34 25

Claudia Hametner, Secrétaire générale, tél. 076 587 45 45